



GUIDE SÉCURITÉ

Tranquillité

SEGURTASUN ETA LASAITASUN

Conseil Local de Sécurité
et de Prévention
de la Délinquance

Conseils Consultatifs
de la Vie Locale

biarritz.fr



BIARRITZ



➤ Sommaire

03 L'édito du Maire

04 L'organisation de la Direction Sécurité de la Ville de Biarritz
et ses missions/Le C.L.S.P.D.

06 Lutte contre le cambriolage

08 Nouvelles technologies... Danger !

10 Biarritz préserve sa tranquillité

12 Les incivilités

13 Les infractions

14 Numéros utiles locaux/nationaux

Sécurité, fondement du vivre-ensemble

La sécurité dans nos quartiers, c'est avant tout la sécurité de chacune et chacun. Et agir pour le vivre ensemble, c'est garantir à tous le droit légitime à la tranquillité, au respect et à la sérénité du quotidien.



Avec ce guide, nous avons souhaité mettre à votre disposition un outil pratique, clair et accessible. Vous y trouverez des repères essentiels : la réglementation en vigueur, les démarches à entreprendre, les bons réflexes à adopter, ainsi que les contacts utiles pour agir efficacement ou obtenir un conseil adapté.

Parce que la sécurité est l'affaire de tous, ce guide se veut un outil pratique au service de notre vie collective, pour renforcer la confiance, la solidarité et le respect mutuel.

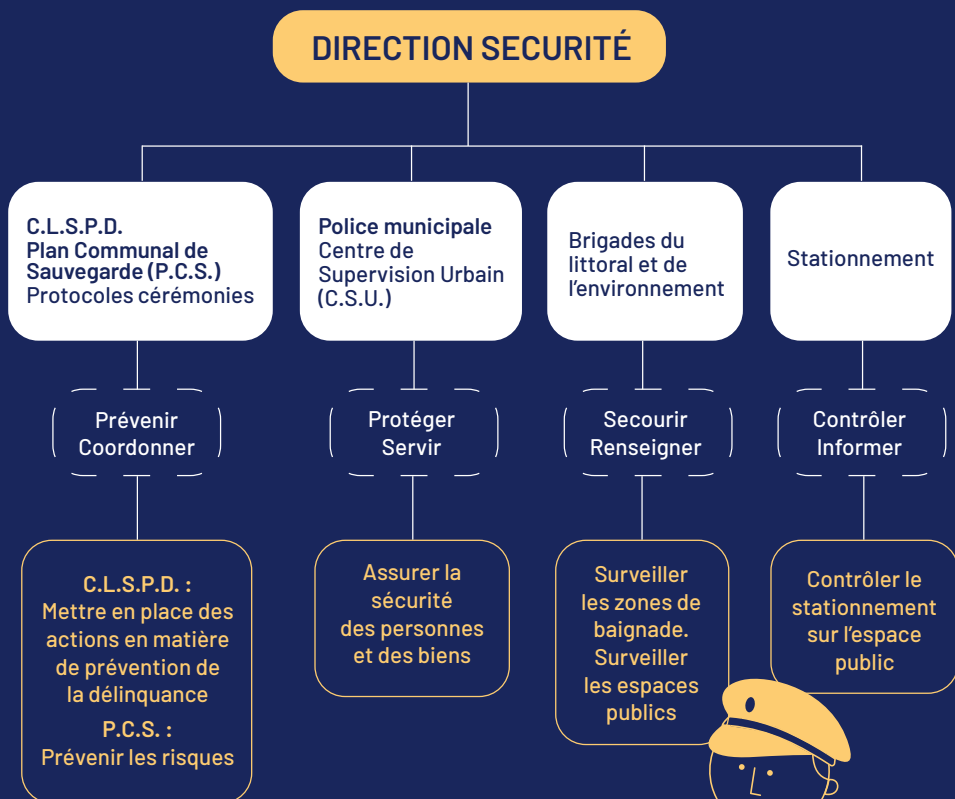
**Maider AROSTEGUY,
Maire de Biarritz**

« Lien privilégié entre les habitants et la municipalité, nous sommes proches de vous et à l'écoute de vos besoins. Aussi, c'est tout naturellement que nous avons souhaité participer à l'élaboration de ce guide. Il constitue une ressource au quotidien : gardez-le et partagez-le autour de vous. »

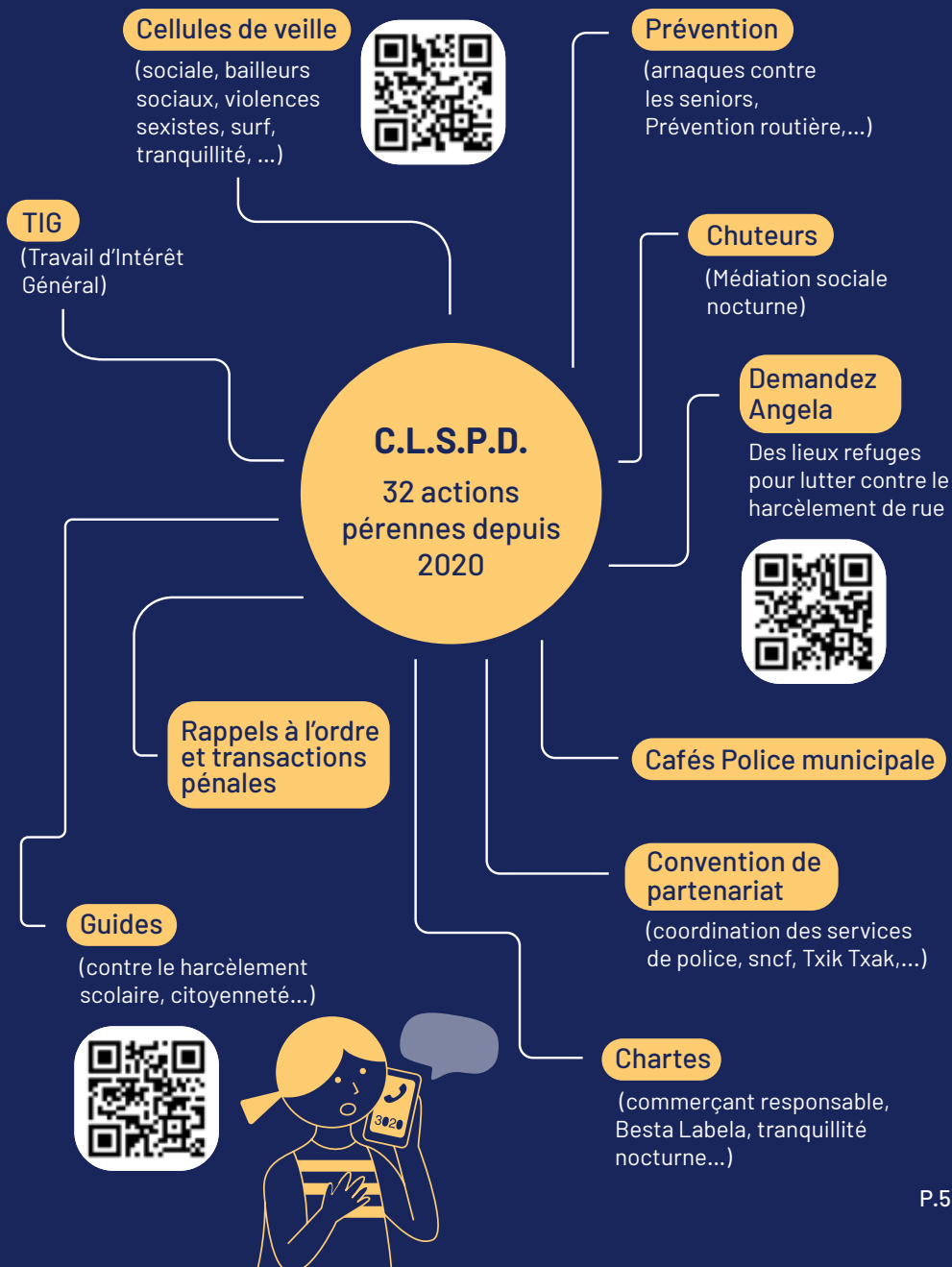
**Les Conseils Consultatifs
de la Vie Locale**



➤ L'ORGANISATION DE LA DIRECTION SÉCURITÉ DE LA VILLE DE BIARRITZ ET SES MISSIONS



Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et ses actions (C.L.S.P.D.)



➤ LUTTE CONTRE *le cambriolage*

1

ADOPTÉZ LES BONS GESTES

- ➔ Je ferme tous les accès (portes, fenêtres).
- ➔ J'enclenche le système d'alarme si j'en ai un.
- ➔ Je ne cache pas mes clefs sous le paillason ou un pot de fleurs (caches traditionnelles).
- ➔ Je sollicite un ami pour relever mon courrier lors de longues absences.
- ➔ J'utilise le renvoi d'appel téléphonique vers mon téléphone portable lors de longues absences.
- ➔ Je préviens mes proches ou mes voisins de confiance de mon départ.
- ➔ Je m'inscris à l'Opération Tranquillité Vacances (OTV)
Comment s'inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances (OTV)? | Service-Public.fr
- ➔ Je ne communique pas sur mon départ via les réseaux sociaux.
- ➔ Je n'ouvre pas ma porte si je ne connais pas l'interlocuteur ou si je n'ai pas un rendez-vous prévu.
- ➔ Je ne me fie pas aux tenues de travail. J'exige une carte professionnelle. *Au moindre doute j'alerte la Police nationale ou la Police municipale.*



2

LA BONNE REACTION EN CAS DE CAMBRIOLAGE

J'appelle le 17

Je laisse les lieux en l'état
afin de conserver des indices

Je fais opposition sur les
chèquiers ou cartes volés

Je préviens mon assurance

Je porte plainte

Je prends rendez-vous
si besoin auprès de
l'association de médiation
et d'aide aux victimes du
Pays Basque (ACJPB)
voir page des contacts



➔ NOUVELLES TECHNOLOGIES... *danger!*



La cybercriminalité, qu'est-ce que c'est ?

La cybercriminalité est une activité criminelle qui cible ou utilise un ordinateur, un réseau informatique ou un téléphone. La plupart de ces activités sont commises par des pirates informatiques et touchent les plus jeunes comme les personnes plus âgées.

Comment reconnaît-on la cybercriminalité ?

Le cyberharcèlement

Les cyberprédateurs
(escroqueries en ligne)

La publication
d'informations privées

Le vol d'identité

Le Phishing

(consiste à utiliser des e-mails et/ou des SMS pour inciter les personnes à cliquer sur des pièces jointes ou des liens malveillants)

Comment se protéger ?

- ➔ Ne donnez pas d'informations vous concernant à des inconnus sur une messagerie instantanée. Même si vous n'utilisez pas les réseaux sociaux vous pouvez être concerné.
-
- ➔ Ne répondez pas aux mails douteux et ne cliquez jamais sur un lien proposé dans ce type de mails.
-
- ➔ Aucun service ne vous demandera vos identifiants et mots de passe. Ne donnez jamais de code secret.
-
- ➔ Informez-vous sur Internet Sans Crainte.
-
- ➔ Transaction et achat sur Internet : vérifiez que la page de paiement est sécurisée (l'adresse commence par <https://> et le paiement doit être sécurisé image cadenas fermé).
-
- ➔ Signalez les SMS et/ou mails indésirables (spams) sur <https://www.signal-spam.fr/>
-
- ➔ Signalez des contenus illicites sur Internet à PHAROS <https://www.internet-signalement.gouv.fr/> et/ou sur Assistance aux victimes de cybermalveillance | Site Officiel.
-
- ➔ Protégez vos enfants et petits-enfants en installant un contrôle parental.

Dans quels cas j'appelle la Police nationale pour m'accompagner dans mes démarches ?

Fraude à la carte bleue

Enchères sur objets volés

Diffusion d'images violentes ou pornographiques

Diffusion d'images pédopornographiques

Injures à caractère racial

Atteinte à la vie privée, etc...

Je peux déposer plainte pour les escroqueries en ligne sur la plateforme THESEE :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31138>

La Ville
à vos
côtés !

Un conseiller numérique du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accompagne gratuitement les Biarrots dans leurs démarches administratives en ligne.

Appelez le 05 59 01 61 00 ou présentez-vous à l'accueil du CCAS pour prendre rendez-vous.



➤ BIARRITZ PRÉSERVE *sa tranquillité*

Je ne plonge pas des rochers !

Je ramasse les crottes de mon chien

Je ne consomme pas d'alcool sur la voie publique.

Je ne me promène pas torse-nu.

Je tiens mon chien en laisse

Je respecte mon voisinage, je limite le bruit !

Je ne fume pas sur les plages et près des écoles !

Je ne jette RIEN sur la voie publique.

A vélo ou à trottinette, je ne roule pas sur les trottoirs.

Je m'abstiens d'uriner sur la voie publique



- Lutte contre les incivilités
- Lutte contre les bruits de voisinage
- Interdiction de circuler torse nu dans le centre-ville et les aires de jeux
- Interdiction de vente et consommation de Protoxyde d'azote aux mineurs
- Interdiction de consommation Chicha/Narguilé
- Interdiction de consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique
- Entretien des trottoirs, devants de portes, caniveaux et végétation
- Réglementation de la distribution de tracts ou prospectus

-
- Pratique du Skate Board
 - Pratique du Slack Line
 - Camping sauvage, bivouacs, feux de camp
 - Incinération de déchets dans les jardins et espaces privés
 - Réglementation des enquêtes commerciales
 - Réglementation commerces ambulants sur les plages
 - Accès des chiens sur les plages

- Interdiction de collecte des opernes
- Collecte des coquillages
- Interdiction de plongeon
- Réglementation baignade accès rochers, digue et pêche
- Interdiction de fumer ou vapoter aux abords des crèches, écoles
- Réglementation des activités au Lac Marion
- Réglementation des activités au Lac Mouriscot
- Stationnement des camping-cars et véhicules aménagés
- Stationnement abusif de plus de 48h
- Usage d'ustensiles, récipients gobelets et conditionnement en verre sur la voie publique

**Consultation
des arrêtés municipaux en mairie
sur rendez-vous.**



➤ BIARRITZ & *les incivilités*



TOUS ENGAGÉS POUR LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS !

Manque de civilité, oubli des convenances, du savoir-vivre en actes ou en paroles (dégradation des biens publics, insultes, bagarres, non-respect de la réglementation, ...). Tous ces actes sont des incivilités. Certaines d'entre elles constituent des infractions pénales pouvant relever de l'autorité judiciaire. En tant que spectateur d'une incivilité, je ne me mets pas en danger.



EN CAS DE DANGER ?

Si l'incivilité présente un danger pour ma sécurité ou celles des autres, voire même de celle de l'auteur de l'infraction :

J'appelle la Police nationale en composant le 17

J'appelle la Police municipale en composant le 0 800 72 60 64

7 BIARRITZ & *les infractions*

1 Je connais la loi et je sais comment agir

Un comportement strictement interdit par la loi pénale est sanctionné par une peine prévue dans les textes.

Trois catégories d'infractions :

- La contravention (excès de vitesse, usage du téléphone au volant,...)
- Le délit (vol à l'étalage, cambriolage, violences sexistes ou sexuelles, ...)
- Le crime (vol avec arme, meurtre, viol, ...)

2 Porter plainte : mode d'emploi

Qu'est ce qu'une plainte ?

Acte par lequel la victime d'une infraction informe la Police nationale, la Gendarmerie nationale ou le Procureur de la République. Toute personne qui s'estime victime d'une infraction pénale peut porter plainte, que l'auteur du fait soit identifié ou non. Dans ce dernier cas, la plainte est déposée contre X.

3 La plainte en ligne

Par internet vous pouvez effectuer une déclaration pour des faits d'atteinte aux biens (vols, dégradations, escroqueries,...) dont vous êtes victime sans connaître l'identité de l'auteur des faits.

Site : **Plainte en ligne :**

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19620>)

4 La main courante

Début de preuve, moyen de consigner la nature et la date des faits aux forces de l'ordre.

Le but n'est pas d'engager des poursuites à l'encontre de l'auteur des faits (qui n'est pas mis au courant ni convoqué) mais cela peut être utile dans le cadre d'un futur procès ou d'une plainte.



Dans quel délai ?

- 1 an pour une contravention
- 6 ans pour un délit
- 20 ans pour un crime

➤ LES NUMÉROS *utiles*

➔ NUMÉROS NATIONAUX

SAMU :	15
POLICE NATIONALE :	17
POMPIERS :	18
NUMERO URGENCE EUROPEEN :	112
Numéro d'urgence pour les personnes Sourdes ou malentendantes :	114
ENFANTS EN DANGER :	119
Enfants disparus :	116 000
VIOLENCES FEMMES INFO (anonyme et gratuit) :	3919
https://arretonslesviolences.gouv.fr/	
Harcèlement	3018
Assistance aux sans domicile fixe	115
Prévention suicide	3114
Centre antipoison Bordeaux	05.56.96.40.80

➔ NUMÉROS LOCAUX

Allo Madame le Maire	0.800.70.60.64
POLICE MUNICIPALE	0.800.72.60.64
C.C.A.S.	05.59.01.61.00
Centre Hospitalier Côte Basque	05.59.44.35.35
ACJPB aide aux victimes	05.59.58.85.00
francevictimespaysbasque@acjpb.fr	
Avocats permanence victime	06.22.05.02.35
CIDFF64 information juridique	06.37.95.78.22
Mail_secretariat@cidff64.fr	
Planning familial 64 prévention santé sexuelle	09.83.86.73.06
planningfamilial64@gmail.com	
Maison des adolescents ADOENIA	05.59.64.22.52
UVIE prise en charge médico-psycho-sociale hospitalière	05.33.78.81.37
uvie@ch-cotebasque.fr	
SurVi (Clinique Aguiléra)	05.59.22.61.63
Association biarrote ELMA (écoute et conseils)	07 49 31.96.63
asso.elma@gmail.com	
Groupe de paroles victimes sexuelles	06.78.67.43.09
Tribunal Judiciaire de Bayonne	05.59.44.54.00
accueil-bayonne@justice.fr	
France Services (aide aux démarches administratives) : Au Centre Social Maria Pia	05.59.43.90.78

Demandez Angela



La Ville de Biarritz s'engage pour la protection des personnes vulnérables et notamment des victimes de harcèlement de rue en s'associant au dispositif national « **Demandez Angela** ».

Ce dispositif vise à créer un réseau sûr et solidaire de lieux (bars, hôtels, commerces, établissements publics) dont les employés / responsables / agents volontaires ont été formés afin de pouvoir assister et soutenir des personnes qui se trouvent en situation de harcèlement.

Vous vous sentez victime de harcèlement de rue ?

Trouvez refuge dans un lieu identifié «Demandez Angela»

Liste des lieux refuge :

Trouvez les lieux refuge en flashant ce Qrcode



A SAVOIR

Les services d'urgence utilisent un numéro unique pour rappeler les personnes ayant contacté les secours qui est le **0.800.112.112.**

Pour ne pas être surpris, pensez à ajouter ce numéro dans votre répertoire sous l'appellation «services d'urgence»

Retrouvez Le DICRIM
Document d'Information sur les
Risques Majeurs





BIARRITZ

Ville de Biarritz

12 avenue Edouard VII
64200 Biarritz

T. 05 59 41 59 41
biarritz.fr

